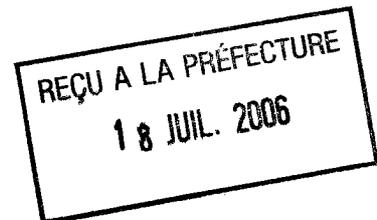


Service instructeur
Service Aménagement
Des Rivières (SAR)

N° 6^e/79-06

Service consulté



PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (CO14)

**Approbation des opérations 2006 et de la maîtrise
d'ouvrage départementale – Subventions aux collectivités**

Résumé : *Conformément à la volonté des collectivités et syndicats de rivières de confier au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux validés par la 6^{ème} Commission, le montant prévisionnel des dépenses du programme 2006 d'aménagement des cours d'eau à réaliser par le Département s'élève à 4 000 000 € TTC. Il vous est proposé d'approuver 4 nouvelles opérations pour un montant total de 52 960 € TTC et la maîtrise d'ouvrage départementale. 11 opérations subventionnables sont également à inscrire pour un montant de subvention de 104 441,20 € et une opération tombée en déchéance quadriennale doit être prorogée.*

1. Aménagement de Rivières 2006 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (Annexe A)

Programme C014 Nature 45 411

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 4 000 000 € TTC votée par l'Assemblée Départementale pour 2006 (rapport au Conseil Général N° 2006/I – 6^{ème}/03), 4 nouvelles opérations vous sont proposées. Ces opérations, présentées par les syndicats mixtes de rivières ou d'autres collectivités dans le cadre de travaux d'aménagement de cours d'eau, représentent un montant global de 52 960 € TTC.

L'autorisation de programme 2006 s'élevant à 4 000 000 € TTC, le taux de programmation atteint désormais 95 % (3 776 816 € TTC).

Ces opérations répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité des 4 opérations figurant en annexe A et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation du programme.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée tantôt par le Service Aménagement des Rivières, tantôt par des maîtres d'œuvre extérieurs selon la nature des travaux à réaliser et notre disponibilité.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

2. Aménagement de Rivières 2006 – Travaux à subventionner (Annexe B)

Programme C014 Nature 20 414, 2042 et 20415

Lors du budget primitif 2006, le Conseil Général a arrêté une autorisation de programme de 800 000 € pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières.

Il est proposé aujourd'hui de valider l'instruction et l'éligibilité des 11 nouvelles opérations énumérées en annexe B pour un montant de subvention de 104 441,20 €.

L'autorisation de programme 2006 s'élevant à 800 000 €, le taux de programmation atteint désormais 40 %.

3. Opérations antérieures tombées en déchéance quadriennale :

Syndicat mixte de la THUR AVAL

L'opération PAM00783 relative au programme de protection et d'amélioration des milieux aquatiques de ce syndicat est tombée en déchéance quadriennale.

Il convient donc de lever cette déchéance afin de permettre les paiements que sollicite désormais la collectivité.

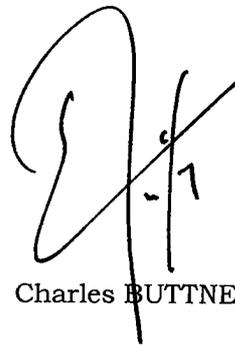
	Montants votés	Montants payés	Reste à mandater	N° Eng AP
PAM00783	3 491.08 €	0.00 €	3 491.08 €	2001/3607

Il vous est proposé :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2006 en aménagement des rivières les 4 opérations figurant en Annexe A, pour un montant de 52 960 € TTC, d'en décider l'exécution sous maîtrise d'ouvrage départementale et d'affecter les AP correspondantes ;
- de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005 ;

- de m'autoriser à consulter les prestataires de service pour les missions de maîtrise d'œuvre, d'étude de sol, d'impact, de topographie, de contrôle et de coordination et de sécurité ;
- de m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- de m'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et de les affecter aux projets figurant en annexe A ;
- d'approuver et de programmer 11 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux pour un montant de subvention de 104 441,20 € et d'affecter les AP correspondantes, les montants des aides départementales seront prélevés au 204/20414/61, au 204/2042/61 et au 204/20415/61 selon le bénéficiaire ;
- d'approuver la levée de déchéance quadriennale pour l'opération énoncée au paragraphe 3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



**Direction de l'Environnement et Cadre de Vie
Service Aménagement des Rivières**

Autorisation de programme	
Budget prévisionnel 2006	4 000 000.00 €
Modification des AP en DM1	
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	4 000 000.00 €

Total des opérations adoptées précédemment	3 723 856.00 €
4 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	52 960.00 €
Avancement du programme 2006	223 184.00 €

Code opération	Libellé de l'opération	Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel
2006/790	Alimentation en eau de la Blind à l'amont de JEBSHEIM	SI de la Blind et du canal de Widensolen	10 000.00 € TTC
2006/783	MOLLAU protection de berge et reprise de murs	CC de St Amarin	20 000.00 € TTC
2006/777	Protection de berge, terrassement et plantations à MALMERSPACH	CC de St Amarin	11 960.00 € TTC
2006/475	ODEREN : Protection de berge rive gauche Durrenbech	CC de St Amarin	11 000.00 € TTC

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2006

Aménagements de rivières
PROGRAMME 2004

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARM01008	MIXTE LAUCH AVAL Acquisitions foncières	20 000,00	67 %	13 400,00
			Total	13 400,00

Aménagements de rivières
PROGRAMME 2006

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11096	MIXTE DE LA MOYENNE THUR Acquisitions foncières le long de la Thur	10 000,00	70 %	7 000,00
ARC11095	MIXTE DE LA MOYENNE THUR Programme de renaturation de la Thur	20 000,00	70 %	14 000,00
ARC11090	MIXTE LAUCH AVAL Programme de renaturation de la Lauch de Guebwiller à Colmar	20 000,00	70 %	14 000,00
ARC11091	MIXTE LAUCH AVAL Acquisitions foncières le long de la Lauch	10 000,00	70 %	7 000,00
ARC11092	MIXTE LAUCH SUPERIEURE Acquisitions foncières le long de la Lauch	5 000,00	70 %	3 500,00
ARC11088	SMARL SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT ET RENATURATION BASSIN VERSANT DE LA LARGUE Protection des berges de la Largue entre Dannemarie et Illfurth	17 416,00	70 %	12 191,20
ARC11094	SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU REGION SOULTZ- ROUFFACH Programme de renaturation du Rimbach à SOULTZ	15 000,00	60 %	9 000,00
ARC11093	SYNDICAT MIXTE THUR AVAL Acquisitions foncières le long de la Thur	10 000,00	70 %	7 000,00
ARC11089	VALDIEU-LUTRAN Renaturation de la zone humide des Vernettes	35 000,00	40 %	14 000,00
			Total	87 691,20

Protection et amélioration des milieux aquatiques
PROGRAMME 2002

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PAM01022	SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT BASSIN WEISS AVAL Restauration de la ripisylve Weiss Aval	10 000,00	33.5 %	3 350,00
			Total	3 350,00